Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20261005-2026_106-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et cinq octobre à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 15

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, GUILLOT Jean-Marc, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : -

Le Conseil nomme Chantal LEFEUVRE en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-106
FINANCES COMMUNALES
DEMANDE DE LOCATION DE SALLE – COURS DE SEITAI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande de Mr Gérard SAGORY qui souhaite proposer des séances de Seitai, pratique japonaise d'ajustement postural et corporel sur Noyal à raison d'un cours par semaine, le jeudi en fin de journée. Mr le Maire propose aux élus de fixer un tarif de location pour cette activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

par « 15 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** de ne pas répondre favorablement à la demande de Mr Gérard SAGORY, à savoir la location de la salle des mariages pour une activité autre que réunion.

- **DECIDE** de proposer la salle des associations pour cette activité et de trouver un autre créneau, la salle étant occupée le jeudi par le Club de l'Amitié

- **DECIDE** de conserver la salle des mariages pour des activités de réunion

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme au registre

La secrétaire de séance
Chantal LEFEUVRE

Le Maire,
Philippe HELLO

MAIRIE DE NOYAL
Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 09-10-2026 - transmise en Préfecture le 09-10-2026

Philippe HELLO, Maire